



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2475

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Autorisation de signer l'accord-cadre**

service : **Direction de la voirie**

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2475**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité -
Autorisation de signer l'accord-cadre**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le service voirie mobilité urbaine gère de manière globale les problématiques de déplacement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Pour cela, plusieurs missions sont regroupées au sein du service : études de trafic et de gestion des carrefours à feux, information-déplacements (info trafic), gestion du système de régulation des feux (CRITER), application du plan modes doux, comptages trafic, gestion du patrimoine des feux tricolores.

Le développement d'une centrale de mobilité, de l'information voyageur et de nouveaux services liés à la mobilité (covoiturage, autopartage, nouveaux services vélos, etc.) fait naître de nouveaux besoins qui ne sont pas couverts par les marchés actuels.

Par ailleurs, ces développements font appel à différents savoir-faire qu'il faut combiner pour appréhender efficacement les problématiques et programmer de manière efficace les déploiements.

Ainsi, cet accord-cadre vise l'assistance et l'expertise technique pour :

- des études de déploiements de la centrale de mobilité, accompagnement pour la mise en œuvre,
- des études amonts de déploiements d'un péage urbain ou équivalent (type zone d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) ou autre),
- des études liées à la révision du plan de déplacements urbains (PDU) (impacts, etc.),
- des montages de projets européens, suivi de la mise en œuvre de projet,
- des montages et suivi d'expérimentations de type covoiturage dynamique ou véhicules traceurs,
- des études de déploiement du covoiturage, montages juridiques possibles.

Afin de répondre à ce besoin, il a été décidé de sélectionner les prestataires par le biais d'un accord-cadre multi-attributaires qui déterminera les conditions de leur remise en concurrence, conformément à l'article 76 du code des marchés publics.

Cet accord-cadre, sans minimum ni maximum, sera conclu pour une durée ferme de 4 ans et fera l'objet de marchés subséquents.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de cet accord-cadre multi-attributaires relatif à l'assistance et à l'expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 septembre 2011, a classé les offres et choisi celles des 3 groupements d'entreprises suivants :

- Carte Blanche Conseil / Arcadis / Algoé,
- Setec ITS / Setec international,
- Ingerop / MT3 / PFL / Vinsonneau Paliès Noy Gauer & Associés / TTK / Melbourne.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre multi-attributaires avec ces trois candidats, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord cadre multi-attributaires, sans minimum ni maximum, relatif à l'assistance et à l'expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité, ainsi que tous les actes y afférents avec les 3 groupements suivants :

- Carte Blanche Conseil / Arcadis / Algoé,
- Setec ITS / Setec international,
- Ingerop / MT3 / PFL / Vinsonneau Paliès Noy Gauer & Associés / TTK / Melbourne.

2° - Les dépenses relatives aux marchés subséquents résultant de cet accord-cadre seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 - sections de fonctionnement et d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.